

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 8 décembre 2022, à 18 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Est absente :

M<sup>me</sup> Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présentes :

M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière  
M<sup>e</sup> Julie Bernier, greffière adjointe  
M<sup>e</sup> Josie-Anne Tardif, directrice adjointe à la gestion contractuelle

---

### PROCÈS-VERBAL

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 35, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots, en complétant le formulaire disponible, dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville, 8 h avant l'heure fixée pour le début de la séance extraordinaire, ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être convenable et respectueuse et porter uniquement sur les sujets prévus à l'ordre du jour pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

#### AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la greffière voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

---

2022-592

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6  
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PROPOSITIONS**

---

**2022-593**

**ADOPTION DU BUDGET 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le budget 2023 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures d'un montant de 64 425 945 \$, selon les documents joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2022-594**

**ADOPTION DU PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025-2026-2027**

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025-2026-2027 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, selon les documents joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

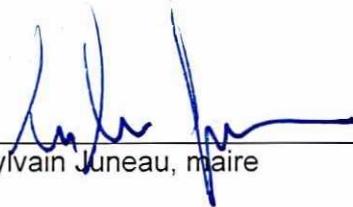
**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

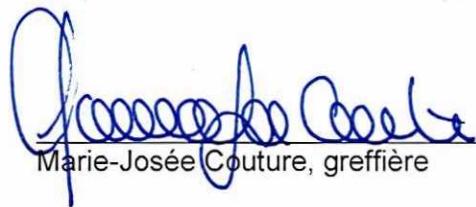
---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 04.

---

  
Sylvain Juneau, maire

  
Marie-Josée Couture, greffière